

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL n° 5

Date du conseil:10 octobre 2015

Présents : Emmanuel Fauvet, maire , Audrey Cathala première adjointe, Florian Bompard, Jean Pierre Bompard, David Léger et Cédric Arexy conseillers,

Absent : Jérôme Barre excusé.

DELIBERATIONS

36	<p style="text-align: center;">VIREMENTS DE CREDITS.</p> <p>Le maire propose de procéder à un virement de crédits au budget du camping , soit 1324 euros du chapitre 11 au chapitre 12 pour compenser les dépenses salariales excessivement élevées par rapport aux prévisions</p>
37	<p style="text-align: center;">Gardiennage de l'église</p> <p>Le conseil municipal décide de retirer la mission de gardiennage de l'église communale à la personne précédemment désignée par arrêté municipal du 09 novembre 2011. Cette attribution est retirée en raison des motifs exprimés dans la délibération précitée et notamment l'absence de service fait. Elle entraîne l'arrêt immédiat des indemnités allouées à cette fonction. Le poste est ouvert aux volontaires invités à se faire connaître en mairie au taux indemnitaire de 360 euros annuels.</p>
38	<p style="text-align: center;">Embauche agent technique Mathieu SIMOND</p> <p>Le maire propose de pourvoir au départ en retraite de l'agent d'entretien municipal par l'embauche d'un nouveau salarié. Il propose d'accueillir favorablement la candidature de Mathieu SIMON qui a été sélectionné parmi de nombreux candidats ; cet agent peut bénéficier d'un contrat aidé . Il sera placé sur le poste existant d'agent technique 2° classe, échelle 3 , échelon 1 en référence à la grille indiciaire des adjoints techniques de 2° classe. La rémunération sera établie sur l'indice brut de référence à la date de signature du contrat.Le conseil décide d'embaucher Mathieu Simon comme agent technique d'entretien à temps complet du 12 octobre 2015 au 11 octobre 2016.</p>
39	<p style="text-align: center;">Suppression du CCAS.</p> <p>La loi 2015-991 du 07 Août 2015 pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de la République permet aux communes de dissoudre par délibération le centre communal d'action sociale. Le nombre d'opérations sur le budget du CCAS de Sorgeat ne justifie pas une gestion budgétaire particulière. Le 31 décembre 2015, le CCAS sera dissout, les compétences exercées jusque-là, l'actif et le passif du CCAS seront transférées au budget principal de la commune au 1er janvier 2016.</p>

Tarifs camping 2016

Sur proposition du maire , le conseil municipal décide de fixer de nouveaux tarifs pour le camping municipal de SORGEAT .

-les tarifs 2016 sont joints à la délibération.

- l'application de nouveaux tarifs sera effective à compter du 01 MARS 2016

- les modifications tarifaires seront affichées au camping et indiquées sur les sites de réservation et autres prospectus ,

REUNION PUBLIQUE

Au début des discussions publiques , monsieur le maire rappelle que les difficultés communales s'estompent peu à peu, les dossiers avancent très bien, les finances se redressent, mais la rigueur budgétaire doit se poursuivre.

Il rappelle à l'assemblée que les difficultés ont été accrues par la situation exceptionnelle de 2014 / 2015 , dont l'absence de conseil municipal, l'accumulation des factures non soldées, la mise en sommeil de tous les dossiers, l'absentéisme médical des employés municipaux, l'arrêt des travaux courants d'entretien ... indépendants de la bonne volonté et de l'engagement des administrateurs et des conseillers municipaux des mandatures précédentes.

Il remercie les personnes présentes, les bénévoles pour leur action au profit de la collectivité et les employés saisonniers qui ont donné toute satisfaction cet été.

Dorénavant, la commune peut entrevoir quelques réalisations pour 2016. Ses finances lui permettent enfin d'embaucher un agent d'entretien. Monsieur SIMON commence son travail lundi 12 octobre 2015.

Émargement des conseillers présents